

Frontières belges .



On discute ici de 1.000 km² et de 70.000 habitants .
Des champs,des forets,quelques mines très pauvres de plomb .
Un truc dont tout le monde se fout en Belgique .
Un truc dont quasi personne en Belgique ne connait l'origine ...

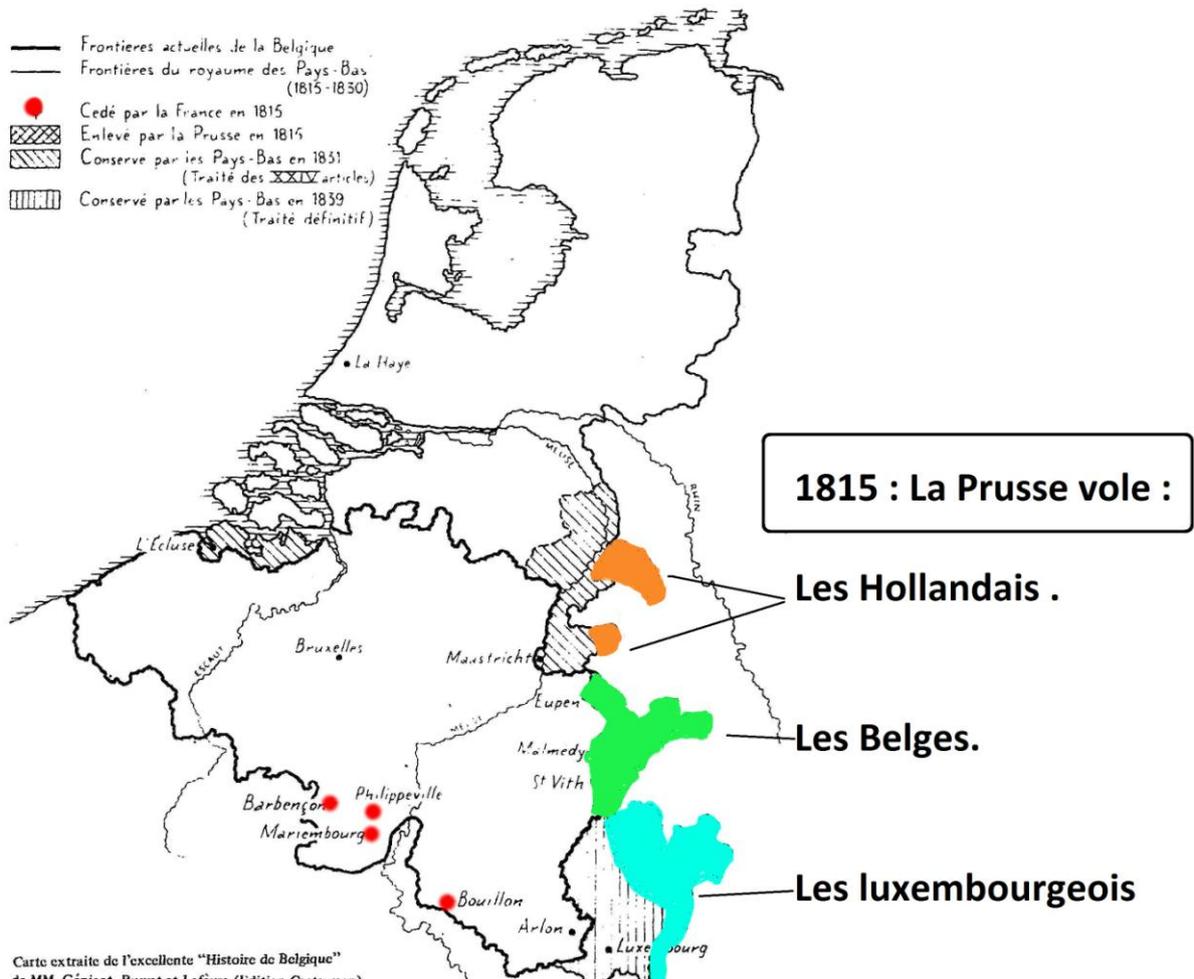
C'est pas du tout l'Alsace Lorraine des français

Le territoire est constitué de 3 cantons : Eupen, Malmédy ,Saint Vith .



L'origine de ces cantons « contestés » remonte à 1815-1830 quand furent définies les frontières de la Belgique .

Comme on le voit la Prusse a volé un peu tout le monde : la Hollande, la Belgique et le Luxembourg .



On remarque que la récupération de 1919, n'est que partielle par rapport à ce qui a été pris à la Belgique en 1815 ...



1815–1919 : L'administration prussienne

Le Congrès de Vienne fixe en 1815 la frontière entre le Royaume des Pays-Bas et le Royaume de Prusse (l'indépendance de la Belgique se fera 15 ans plus tard) .

La Prusse ,en ce qui concerne la future Belgique, annexe la ville majoritairement francophone de Malmedy.

À partir de l'arrivée de Bismarck au pouvoir en Prusse, en 1862, une politique de germanisation forcée des minorités se met en place, comme dans le reste de l'Allemagne. Le conseil communal de Malmedy est par exemple obligé de se tenir exclusivement en allemand à partir de 1876 alors qu'il est majoritairement composé d'élus francophones. L'enseignement se fait en allemand à partir de 1879, et dix ans plus tard l'apprentissage du français disparaît du programme scolaire.

1919–1925 : L'administration provisoire belge

Après la guerre de « 14 », en 1920, il se tient un plébiscite belge (assez « discutable »... seuls 271 électeurs sur 33.726 osent s'exprimer en faveur d'un maintien de ces communes en Allemagne....; le vote n'est pas secret et la crainte est forte de se voir expulsé ou à tout le moins de se voir retirer sa carte de ravitaillement....).

À l'époque, seul le Parti ouvrier belge (POB) dénonce ce procédé, notamment par la voix d'Emile Vandervelde et de Louis De Brouckère, ce dernier déclarant encore en 1926 qu'« il n'est pas dans l'intérêt de la Belgique de se créer une petite Alsace à sa frontière ».

Les ennuis ne tardent pas à arriver ; c'est la marche à 180° en arrière ; cette fois çï c'est l'allemand qu'on ne parle plus, etc ...

Les habitants des cantons de l'Est ne seront d'ailleurs jamais des Belges à part entière puisque considérés comme n'étant pas belges de naissance et donc susceptibles d'être déchus de leur nationalité, à l'instar d'immigrés naturalisés.

De telles déchéances seront d'ailleurs prononcées par les tribunaux belges à la fin des années 1930 à l'encontre de dirigeants politiques autonomistes.

1925–1940 : L'intégration à la Belgique

Dans les années 1930, la tension augmente à un tel point que quatre dirigeants du Heimatbund sont expulsés vers l'Allemagne et déchus de leur nationalité belge .

Le parti Heimatbund ne se présente plus aux élections législatives de 1936 et appelle à rejoindre le Heimattreue Front (Front patriotique), une organisation visant au rattachement des cantons de l'Est à l'Allemagne. Le Heimattreue Front prône le vote blanc, qui recueille la majorité absolue...

L'État belge procède à de grands travaux : les barrages de Bütgenbach, Robertville et Eupen sont érigés. Devenu le point le plus élevé du pays, Botrange (694 m) se voit en 1923 accru de 6 mètres par la construction d'une butte (la "butte Baltia") pour atteindre les 700 mètres, et doté d'une tour en 1934.

1940–1945 : La réannexion à l'Allemagne

Comme en Alsace-Lorraine et au Grand-Duché de Luxembourg annexés par l'Allemagne, les habitants des cantons de l'Est sont soumis à la conscription en tant que citoyens allemands, **qu'ils sont (re)devenus depuis le "décret du Führer" du 23 septembre 1941, et de ce fait, forcés de combattre dans la Wehrmacht de gré ou de force, comme pour les malgré-nous mosellans et alsaciens. Sur les 8000 conscrits, 3400 sont tués ou portés disparus.**

1945 : La réintégration à la Belgique

Après la guerre une féroce répression pour cause de suspicion de collaboration s'abat sur les habitants des cantons de l'Est, dont le quart, comparé à une moyenne nationale de 4,15 %, est visé par des dossiers d'instruction de ce chef en 1946–1947, même si en fin de compte la proportion de procès et de condamnations par rapport aux dossiers ouverts se révèle plus faible qu'au niveau national.

La Belgique Fédérale :

La région allemande va remarquablement tirer son épingle du jeu ; en échange d'une totale tranquillité linguistique et politique, une pluie de bienfaits disproportionné au nombre d'habitants s'abat sur la région ...